

STEVENY GEMBLOUX

Chaussée de Tirlemont 91
5030 GEMBLOUX

☎ 081/61.16.26
✉ client@steveny.be

TVA BE 0401.401.044
ING BE63 3500 1301 6008
FORTIS BE29 2500 2630 4364
BELFIUS BE13 0689 0143 1939
CBC BE24 7320 0811 7638



STEVENY

S.R.L. FM PRODUCT

RUE D'EMINES 64

5080 RHISNES

Facture	Page	Client	TVA	Date : 23/06/2026
20192606060104 Duplicata	1 / 2	1082783	BE0505988127	Date d'échéance: 08/07/2026

JOB : 2264670 **DATE : 18/06/2026**

Voiture : 1166637 **FORD TRANSIT MOBILHOME 2.0L CR TC DSL PANTHER** **Plaque : 2GTP802**

Chassis : WF0DXXTTDRR79313 Badge : 1^{ère} immatriculation : 25/03/2025

Kms : 36.185 Date Kms : 22/06/2026

Référence	Description	Quantité	Prix	Total	Tva	Orig.
58087005000005	79001063-Entretien 2 ans/40000km/25000miles	1,40	90,00	126,00	401	
2007929	FILTRE A HUILE	1,00	21,32	13,22	401	1
20000010	HUILE SYNT MDC 05W30	9,80	21,20	207,76	401	5
2261879	BOUCHON DE VIDANGE D'HUILE	1,00	4,36	3,80	401	1
1839688	FILTRE - ODEURS & PARTICULES	1,00	27,35	23,80	401	1
LL1	LIQUIDE LAVE GLACE	1,00	2,90	2,90	401	5
	Lecture et diagnostic du véhicule via IDS	1,00	80,00	80,00	401	5
	PETITES FOURNITURES	1,00	2,43	2,43	401	1
	Frais d'environnement	1,00	5,00	5,00	401	5
	Sous-total			464,91		
1	Remplacement filtre à mazout	0,40	90,00	36,00	401	
	CARTOUCHE FILTRAN. - FILTRE COMBUS.	1,00	76,76	47,60	401	1
	Sous-total			83,60		

Entretien 40.000 km
Vidange, Filtre à huile, Filtre à pollen, Filtre à mazout.
Graissage,
Contrôle général du véhicule : freins, pression des pneus, niveaux.
Vidéocheck

PNEUS AV : 6.8 mm / TOLÉRANCE 3 mm
PNEUS AR : 6.9 mm / TOLÉRANCE 3 mm
PLAQUETTES AV : 8 mm / TOLÉRANCE 4 mm

Siège Social : Steveny Route de Hannut 98 5004 Namur

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 1 Nos factures sont payables à l'adresse du vendeur, nette au comptant, sans escompte, sauf indication contraire au moment de la commande. Nos traites ou quittances n'apportent ni novation ni dérogation à cette clause
2 Toute facture non payée à l'échéance portera de plein droit et sans sommation ni mise en demeure un intérêt de 10% et sera augmentée d'une indemnité égale à 10% du montant dû avec un minimum de € 50.
3 Les marchandises livrées demeurent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au plein acquittement de toutes les créances qui résultent de la convention de vente pour l'acheteur en cas de non-paiement à leur échéance, les marchandises peuvent être reprises par le vendeur - 4 En cas de contestation, les tribunaux de l'arrondissement de Liège seront seuls compétents. - 5 Les marchandises même expédiées franco voyagent au péril du destinataire. Pour être valable, toute réclamation doit se faire par écrit sous huit jours de la livraison - 6 Les données personnelles mentionnées sur ce document sont destinées à notre usage interne, mais peuvent servir à vous informer de nos futures actions promotionnelles. Vous avez le droit de communication et de rectification de ces données (Loi du 8 décembre 1992)

STEVENY GEMBLOUX

Chaussée de Tirlemont 91
5030 GEMBLOUX

☎ 081/61.16.26
✉ client@steveny.be

TVA BE 0401.401.044
ING BE63 3500 1301 6008
FORTIS BE29 2500 2630 4364
BELFIUS BE13 0689 0143 1939
CBC BE24 7320 0811 7638



STEVENY

S.R.L. FM PRODUCT

RUE D'EMINES 64

5080 RHISNES

Facture	Page	Client	TVA	Date : 23/06/2026
20192606060104 Duplicata	2 / 2	1082783	BE0505988127	Date d'échéance: 08/07/2026

PLAQUETTES AR : 6.5 mm / TOLÉRANCE 4 mm

ECHEANCES A CONNAITRE :

Circuit de refroidissement du moteur - Tous les 10 ans - Vidanger, rincer et faire le plein de Super Plus violet

Courroie d'entraînement d'arbre à cames et tendeur - Renouveler tous les 6 ans ou tous les 160 000 km

Courroies d'entraînement des accessoires - Tous les 240 000 km/10 ans: Remplacer la ceinture avant

Echelle d'évaluation de l'enquête envoyée par Ford dans votre boîte mail:

5/5 = 1 point - 4/5 = 0 point - 3/5 = -1 point

Vous n'évaluez pas la marque Ford, pas le garage, mais le personnel.

Merci de votre fidélité, bonne route !

Code tva	Base	% TVA	% Base	Montant TVA		
401	548,51	21,00	100	115,19	TOTAL EXCL. TVA	548,51
					TOTAL TVA	115,19
					TOTAL	663,70 €
A mentionner lors du virement : +++201/9060/10460+++						

Siège Social : Steveny Route de Hannut 98 5004 Namur

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 1 Nos factures sont payables à l'adresse du vendeur, nette au comptant, sans escompte, sauf indication contraire au moment de la commande. Nos traites ou quittances n'apportent ni novation ni dérogation à cette clause 2 Toute facture non payée à l'échéance portera de plein droit et sans sommation ni mise en demeure un intérêt de 10% et sera augmentée d'une indemnité égale à 10% du montant dû avec un minimum de € 50.

3 Les marchandises livrées demeurent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au plein acquittement de toutes les créances qui résultent de la convention de vente pour l'acheteur en cas de non-paiement à leur échéance, les marchandises peuvent être reprises par le vendeur - 4 En cas de contestation, les tribunaux de l'arrondissement de Liège seront seuls compétents. - 5 Les marchandises même expédiées franco voyagent au péril du destinataire. Pour être valable, toute réclamation doit se faire par écrit sous huit jours de la livraison - 6 Les données personnelles mentionnées sur ce document sont destinées à notre usage interne, mais peuvent servir à vous informer de nos futures actions promotionnelles. Vous avez le droit de communication et de rectification de ces données (Loi du 8 décembre 1992)